

Sécuriser vos délégations de pouvoirs au sein de vos associations, fondations et fonds de dotation

Thématique(s)

Droit des associations

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Savoir bien distinguer la délégation de pouvoirs des autres types de délégation en matière civile et droit des structures
- Rédiger des délégations répondant aux conditions fixées par la jurisprudence récente
- Régler les difficultés liées à la mise en place d'un circuit de délégations au sein d'un groupe
- Identifier les principales mesures d'accompagnement garantissant l'efficacité d'un circuit de délégations

Programme

1. Délégation de pouvoirs – Délégation de signature – Délégation de compétences : quelle est leur finalité et les enjeux associés ?

- Quelles sont les principales caractéristiques et les effets de la délégation au sens du droit pénal (abandon de compétences et transfert de la responsabilité pénale) ?
- Quels sont les enjeux liés aux délégations de pouvoirs ?
- Quelle distinctions avec les autres délégations (signature, compétences...) donnant pouvoir à son titulaire d'engager l'organisme en droit des associations ?

2. Les spécificités des délégations de pouvoirs dans les associations, fondations et fonds de dotation

- A quel niveau juridique les organiser (statuts, règlement intérieur, organe collégial de direction) ?
- Qui peut consentir des délégations (organes collégiaux, dirigeants élus, salariés,...) ?
- Qui peut recevoir une délégation (administrateurs, salariés,...) ?

3. Quels événements justifient la révision des délégations ?

- Quel est le sort des délégations en cas de changement de délégant ?
- Comment gérer l'indisponibilité du délégataire ?

4. Comment rédiger une délégation sans faille ?

- Quelles sont les règles formelles à observer ?
- Sur quels domaines peut-elle porter ?
- Quelles clauses essentielles doivent y figurer ?

5. Quelles actions mettre en œuvre pour faciliter la signature et le suivi des délégations ?

- Quelles sont les mesures préalables à la signature des délégations ?
- Quelles sont les actions concomitantes à la signature des délégations ?
- Comment en contrôler la mise en œuvre et en assurer le suivi dans le temps afin de limiter le risque de remise en cause de celles-ci par les tribunaux ?

Public concerné

- Dirigeants élus et salariés d'associations, fondations et fonds de dotation
- DRH / RRH
- Toute personne appelée à recevoir une délégation de pouvoirs

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.